



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM**

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 362-2021**

Avis est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité que conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du Code Municipal du Québec un projet de règlement sur la gestion contractuelle a été déposé lors de l'assemblée ordinaire tenue le 1 juin 2021, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

- De modifier le règlement actuel sur la gestion contractuelle pour prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique.

Ce projet de règlement est disponible au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

**AVIS PUBLIC** est également donné que ledit projet de règlement sera adopté lors de la séance régulière du conseil le 6 juillet 2021 à 19h30 et entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 9<sup>e</sup> jour de juin 2021.

**Donald Brideau**  
**Directeur général / Secrétaire-trésorier**